

## Conseil de l'ED 406 du 7 mars 2025

---

**Présents ou en visio (16) + invitée (1) :** S. Ben Ahmed (Représentante des doctorant(e)s, Collège de France) ; Y. Ben Hadj (Représentante des doctorant(e)s) ; F. Burlina (CPCV, ENS/SU) ; K. Cariou (i-CLeHS, Chimie ParisTech) ; F. Chemla (IPCM, SU) ; P. A. Driguez (Sanofi, en visio) ; C. Gosmini (Université Paris Saclay) ; A. Guérinot (C3M, ESPCI) ; S. Mehdi (Représentante des doctorant(e)s) ; C. Mellot-Draznieks (Collège de France) ; A. Proust (IPCM, SU) ; M. Sollogoub (IPCM, SU) ; J. F. Soulé (PSL, directeur adjoint de l'ED406) ; C. Thomas (IRCP, Chimie ParisTech/PSL) ; S. Zhu (Représentante des doctorant(e)s) ; Y. Santkin (Représentante BIATSS, gestionnaire ED406) ; V. Vidal (i-CLeHS, Chimie ParisTech, membre invitée).

**Excusés (3) :** L. Catala (Université Paris Saclay) ; N. Fisher Durand (Représentante BIATSS, IPCM, SU) ; J. Martin (Seqens)

**Début de la séance à 13h40**

### **1. Introduction et points institutionnels**

Cyril ouvre la séance en présentant les évolutions au sein de l'équipe de pilotage de l'ED :

- Nomination de J.F. Soulé en qualité de directeur adjoint et représentant de PSL.
- Arrivée de Y. Santkin en tant que gestionnaire, avec un départ prévu à la fin du mois de mars.
- Réorganisation des laboratoires : Changement de direction à l'IRCP avec l'arrivée d'E. Lacôte. Suite à la fusion des laboratoires LBM (UMR 7203) et Pasteur (UM 8640) au 1er janvier 2025, un nouveau laboratoire a été créé : Chimie Physique et Chimie du Vivant (CPCV, UMR 8228) dirigé par R. Vuilleumier.
- Composition du conseil de l'ED : V. Vidal, représentante de l'i-CLeHS, Chimie ParisTech, a été remplacée par K. Cariou à la demande de la direction de l'UMR. Un hommage appuyé lui a été rendu.

### **2. Effectifs et contrats doctoraux**

#### **Évolution des effectifs de doctorants en première année**

Une augmentation du nombre d'inscriptions en doctorat est observée au cours de la période post-COVID : 2020-2021 : 31 doctorants ; 2021-2022 : 39 doctorants ; 2022-2023 : 41 doctorants ; 2023-2024 : 44 doctorants ; 2024-2025 : 42 doctorants

#### **Bilan sur les contrats doctoraux 2024-2025**

Maintien de 7 contrats SU et 2 contrats PSL pour 2024.

Baisse du nombre de contrats CIFRE (2) et de bourses étrangères (7, essentiellement CSC) suite à la politique de SU de complément des financements par les laboratoires (en hausse). Succès aux appels à projets ANR (11) ; politique scientifique SU, initiatives/instituts, IPV et Pasteur (8) ; un premier CD handicap ; deux CDCN. D'autres CD sont soutenus par des financements IDF et européen EIC.

### **3. Bilan financier :**

#### **Ressources et dépenses pour 2024**

Ressources : 2024 : 10500 euros (Dotation SU) + 3000 euros (Dotation PSL)

Dépenses principales : Formation (CulturChem : 4857 euros). Evènements (Journée de Chimie moléculaire + Journée de rentrée : 5649 euros). Fournitures (2334 euros).

### **4. Concours de l'ED**

#### **Modalités du concours pour cette année 2025 et le prochain mandat 2025-2030**

Trois options ont été discutées :

1. Maintien de la procédure actuelle sans audition.
2. Mise en place d'auditions.
3. Autres méthodes alternatives.

Consensus des membres présents pour la première option. Vote à l'unanimité des présents.

#### **Gestion du concours de cette année 2025**

1. Publication des sujets fléchés sur le site web de l'ED, diffusion nationale et internationale par les porteurs de projet.
2. Sélection des candidats sur dossiers et communication par e-mail. Répartition des dossiers entre tous les membres du conseil (hors doctorants). Utilisation d'une grille d'évaluation normalisée à remplir.
3. Entretiens des candidats pré-sélectionnés avec les porteurs. Ces derniers font connaître leurs préférences au directeur de l'ED.
4. Sur proposition du directeur de l'ED, le jury établit et valide la liste finale des candidats retenus ainsi que leur affectation. Cette liste sera publiée sur le site web de l'ED.

### **5. Taux d'encadrement HDR**

- Rappel du règlement intérieur : «*Le nombre maximum de doctorants encadrés simultanément ne devrait pas dépasser trois doctorants (Encadrements à 100%) – Une co-direction (avec un HDR) dans le cadre ou non d'une co-tutelle compte pour 0,5 (50%) pour chaque co-directeur. Un HDR ne peut pas recruter plus de deux doctorant(e)s la même année. Toutefois sous certaines conditions (succès à un gros appel à projet (AAP) de type ERC ou une succession de divers AAP), des dérogations peuvent être accordées par le conseil de l'ED*»

- Discussions sur l'évolution du taux d'encadrement, du nombre maximum de doctorants encadrés simultanément et des éléments sous-jacents. Décision reportée au prochain conseil.

### **6. Recrutement hors concours**

**RAPPEL** : Tout(e) candidat(e) au doctorat doit être préalablement accepté(e) par l'ED avant d'entamer toute démarche administrative, toute procédure d'inscription, et ce avant d'intégrer leur laboratoire.

Nouvelle organisation de l'évaluation des dossiers de candidature pour le recrutement hors concours:

- Examen systématique et au fil de l'eau par le directeur, le directeur adjoint et un membre du conseil choisi par la direction.
- En cas de problème à l'inscription, un entretien individuel avec la direction sera effectué.

## **7. Formations doctorales**

### **Bilan et réflexions sur les formations doctorales**

Sondage réalisé par les représentantes des doctorants sur les formations disciplinaires et transversales. Problématique soulevée : manque de clarté sur la formation disciplinaire.

Manque de formations en éthique et intégrité scientifiques proposées par les établissements. Offre de ces formations majoritairement en français, inaccessibles à certains doctorants étrangers. Faut-il en créer une au sein de l'ED? en anglais?

## **8. Conclusions et points en suspens**

- Mise en application du taux d'encadrement mentionné dans le règlement intérieur ou révision : discussions amorcées et décisions reportées à la prochaine séance.
- Organisation du concours de l'ED maintenue selon les mêmes modalités et soutenue à l'unanimité des présents. Quelques changements seront apportés au niveau de l'étude des dossiers de candidature, élargie à l'ensemble du conseil (hors doctorants).
- Clarification, évolution et amélioration du programme de formations doctorales disciplinaires, transdisciplinaires, sur l'éthique et l'intégrité scientifique : Discussions à poursuivre et décisions à adopter.

**Fin de séance à 16h15**